

## Les inscriptions aux stages, comment ça marche ?

Pour vous inscrire à un stage, l'ADEC 56 vous invite à

**1- Remplir le formulaire en ligne** en lien sur les pages qui présentent le parcours de votre choix.

*(Si vous préférez le papier, vous pouvez remplir le formulaire papier et le retourner par voie postale).*

## 2- Remettre votre règlement

- par virement
- par chèque
- en liquide ou chèque auprès des animateurs de la Théâtrothèque
- en chèque vacances

L'ADEC 56 vous propose des facilités de paiement : il vous suffit de faire parvenir votre règlement en plusieurs chèques **annotés** des dates d'encaissement

### Attention :

**1- Les inscriptions sont valides à réception du règlement. Les règlements sont encaissés 4 semaines avant le stage.**

### 2- En cas d'annulation d'une inscription réglée :

- **4 semaines avant le stage**, l'ADEC 56 rembourse 80 % de son montant (hors adhésion).
- **3 semaines avant le stage**, l'ADEC 56 n'est plus en mesure de vous rembourser, exception faite des cas de force majeure (sur justificatif) – remboursement 80 % du règlement (hors adhésion).

Si vous souhaitez **annuler votre inscription**, nous vous remercions de nous **envoyer un mail à [inscription@adec56.org](mailto:inscription@adec56.org)** Vous nous éviterez ainsi des relances inutiles.

**3- Si le nombre d'inscriptions réglées est en dessous du seuil minimum défini (selon le stage), 4 semaines auparavant, l'ADEC 56 se réserve le droit d'annuler la session.** Le stage vous sera alors remboursé. Le montant pourra aussi être reporté sur un autre stage de votre choix.

*Décision du Conseil d'Administration de l'ADEC 56 du 15 septembre 2017.*